

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1 : VIEILLE VILLE

**LUNDI 23 MARS 2009
18 heures – Salle Louis Blanc**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

Mmes FAYARD et SERRA, conseillères municipales, respectivement présidente et présidente suppléante,
Mme SERRATI et M. REYNET, respectivement co-présidente titulaire et co-président suppléant,

M. GIRAUD, Mme SIRI Mme ANSELMi, adjoints,
MM. HAUTEFEUILLE et PREVOST-ALLARD, conseillers délégués,
Mmes GIBERT et GUERIN, conseillères municipales,

M. RUIZ, Directeur Général des Services,
Mme GONTIER, Directeur Général Adjoint des Services,

M. GENARI-CONTI, Chef de poste de la Police Municipale,
M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,
Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

Melle YANIKIAN, responsable du service communication,
M. CHAIX, photographe municipal,

M. PARAVEY, médiateur municipal,

M. LECOMTE, Directeur local de la société SITA,

Les représentants de Var-Matin.

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et présente les élus, présidents et co-présidents, le responsable de la Société SITA, ainsi que les personnels de la Mairie. Il remercie également les administrés présents dans la salle.

Il présente également le document PowerPoint projeté (cf. annexe) et en cite les grandes lignes.

Il rappelle la composition du bureau du quartier n°1, à savoir :

Mme Marie-Jeanne FAYARD, présidente – Mme Jeanine SERRA, présidente suppléante
Mme Monique SERRATI, co-présidente – M. Paul REYNET, co-président suppléant,

ainsi que les principales dates relatives à la création des Comités de Quartiers.

Mme SERRATI donne ensuite lecture du bilan de l'assemblée générale.

"Conformément aux dispositions définies dans la Charte, l'assemblée générale annuelle des Comités de Quartiers s'est tenue le jeudi 12 mars, à 15 heures, salle du Conseil Municipal.

Etaient présents :

*Monsieur le Maire,
Mmes et MM. les Présidents et Co-Présidents (élus et administrés),
M. RUIZ et Mme GONTIER, respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint des Services municipaux,
M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,
M. GENARI-CONTI, Chef de poste de la Police Municipale,
M. ANDRE, Collaborateur de Cabinet,
M. ZOTT et Melle YANIKIAN, du service municipal "Communication",
Les représentants de la presse locale Var-Matin.*

Après avoir présenté l'ensemble des membres présents, M. GIRAUD a passé la parole à Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Monsieur le Maire a rappelé que la création des Comités de Quartiers figurait dans le programme électoral de l'équipe municipale afin d'instaurer un dialogue permanent avec la population dans le cadre de l'exercice d'une politique de proximité.

Conformément aux engagements pris, ces Comités ont été créés en plusieurs phases :

- création et découpage des quartiers par délibération du 26 juin 2008,*
- approbation de la Charte par délibération du 24 juillet 2008,*
- rapport d'activités annuel par délibération du 9 décembre 2008.*

Les bilans moral et technique ont ensuite été présentés par Monsieur le Maire, à l'appui des précisions techniques apportées par M. LESCA et sur la base d'un document projeté, présentant quelques réalisations ou projets par quartiers.

A l'occasion de la réunion de ce soir, les différents travaux, projets et équipements, concernant notre quartier, seront exposés de façon plus approfondie.

Monsieur le Maire a tenu à rappeler la somme de 1.090.956,91 € correspondant au montant des travaux de voirie réalisés ou en cours, sur l'ensemble du territoire communal, du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} mars 2009. Il a également informé l'assemblée du montant prévu pour les projets 2009, à savoir 5 millions d'euros.

M. LESCA a également annoncé aux participants quelques chiffres relatifs aux interventions techniques enregistrées du 1^{er} mars 2008 au 1^{er} mars 2009 :

- 1500 demandes,
- 350 concernaient des travaux de voirie,
- 1200 ont été satisfaites à ce jour.

Après avoir rappelé les difficultés rencontrées par les services techniques et la police municipale pour répondre aux différentes sollicitations, en raison, notamment, d'un manque d'effectifs, Monsieur le Maire a souligné l'importance du travail effectué et a vivement remercié les participants pour leur collaboration et leur implication."

* * *

Après avoir remercié Monsieur le Maire pour sa présence, M. GIRAUD rappelle les principales requêtes enregistrées lors de la session d'octobre 2008 et les évoque, en collaboration avec ses collègues élus :

SUJETS	Informations apportées par les élus ou services municipaux	Interventions des riverains
Nuisances sonores	M. PREVOST-ALLARD intervient sur le sujet. Un appareil mobile, permettant de mesurer l'impact sonore des établissements, sera installé dans quatre points de la Ville.	Sur ce thème, il est souhaité que la tolérance ne soit pas toujours sollicitée du "même côté", c'est à dire celui des riverains.

	<p>De cette façon, un avis objectif sera fait. De plus, à l'appui des relevés, la Police Municipale pourra intervenir.</p> <p>Le principe suivant a été arrêté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la police municipale interviendra à partir de 1 heure du matin. Cette heure a été définie en tenant compte de la spécificité de la Commune et de la qualité de vie des administrés. <p>La collaboration de l'ensemble des parties est nécessaire. Il faut trouver le juste milieu entre la fête et le repos.</p> <p>De plus, les établissements doivent se mettre aux normes en matière d'acoustique. Ils devront justifier, dans les prochains jours, à l'appui de documents établis par des professionnels, que leurs installations sont réglementaires.</p> <p>A partir de l'étude de ces documents, les autorisations d'ouvertures tardives seront délivrées.</p> <p>De cette façon, les établissements qui ne seront pas équipés "ambiance musicale" ou "boîte de nuit" ne pourront pas ouvrir passé 3 heures du matin.</p>	<p>Il est dans l'intérêt de tous de trouver un juste équilibre entre l'économie touristique et la qualité de vie.</p>
--	---	---

	<p>Ceux correctement équipés auront la possibilité de rester ouverts jusqu'à 5 heures du matin.</p> <p>M. GENARI-CONTI tient à apporter quelques précisions :</p> <p>En matière de bruit, la Police Municipale est soumise à des contraintes techniques. Pour intervenir, il faut être formé à la "technique du bruit". Jusqu'à présent, aucun agent ne possédait cette formation. Cette année, certains agents sont en formation mais ne pourront malheureusement être opérationnels qu'après la saison. Toutefois, dans le cadre d'un recrutement, un agent dûment formé sera en poste dès la fin du mois de juin et interviendra.</p> <p>De plus, cette année, il n'y aura plus d'avertissement. Des courriers seront directement adressés en Sous-Préfecture.</p> <p>La réactivité sera donc plus rapide.</p> <p>Il est également rappelé l'arrêté municipal en vigueur interdisant l'utilisation de sonorisation à l'intérieur et l'extérieur des établissements, terrasses comprises.</p>	
--	--	--

	<p>Monsieur le Maire a bon espoir que la situation s'améliore nettement.</p> <p>En effet, si les gérants d'établissements ne se conforment pas à la réglementation, ils se verront, à terme, contraints de changer d'orientation dans leurs activités, voire de fermer.</p>	
<p>Création de parking deux roues</p>	<p>Mme SIRI informe l'assistance des sites retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du Petit Bal, - rue de l'aïoli, - rue Saint-Exupéry, - rue Gambetta, - boulevard Vasserot, - rue Grangeon, - sur le parking de la Gendarmerie, - devant le Monoprix. <p>Compte-tenu des besoins, de nouveaux sites sont en recherche.</p> <p>M. GENARI-CONTI précise que cette année, au niveau de la gestion du stationnement des deux roues, la Municipalité fait un gros effort en matière de personnel saisonnier.</p>	

Ainsi, aux heures de grande fréquentation (10 h – 12 h / 16 h – 20 h), une équipe constituée d'un Policier Municipal et de trois ou quatre ASVP (agent de surveillance de la voie publique), sera en patrouille uniquement dans la Vieille Ville. Ils gèreront le stationnement anarchique et la propreté.

Monsieur le Maire informe les participants que des consignes strictes ont été données concernant les deux roues :

- plus aucune tolérance pour le stationnement de ces véhicules sur les trottoirs,
- des contrôles de vitesse seront effectués,
- plus aucune tolérance concernant les deux roues qui stationnent ou traversent la Place des Lices.

Un nombre significatif d'emplacements ont été créés et le Port est également réservé au stationnement des deux roues à partir de 12 heures.

Il faut que les conducteurs se disciplinent.

Gestion des voituriers

M. PREVOST-ALLARD rappelle qu'il s'agit d'une véritable profession. De ce fait, les "véritables" voituriers ne doivent pas encombrer la voie publique mais, au contraire, la dégager en disposant de places de stationnement.

Les voituriers qui ne seraient pas en règle ne seront plus tolérés.

Mme SIRI fait part à l'assemblée du projet de mise en place d'un nouveau sens de circulation qui éviterait le passage de ces professionnels sur le port.

Des négociations sont également en cours avec certains des hôteliers afin de définir des sites de stationnement.

Monsieur le Maire espère une nette amélioration de la situation, dès cet été, compte-tenu des accords définis avec les professionnels.

Il assure toutefois les participants sur la détermination de l'équipe municipale à ne plus tolérer de voituriers "sauvages". Si nécessaire, l'aide de la Gendarmerie et de la Répression des Fraudes sera sollicitée.

Des problèmes sont rencontrés avec les voituriers qui envahissent le Môle et instaurent des rotations en deux roues.

Certains soirs, lorsqu'ils sont installés devant les restaurants, il devient pratiquement impossible de circuler à pied et des insultes sont proférées.

De plus, à certaines occasions, ces personnes "gèrent" la circulation sur le port.

Gestion des terrasses

Mme SIRI, ainsi que les membres de la commission municipale créée à cet effet, ont pu constater de nombreux débordements.

Toutefois, dans le cadre du respect de la loi d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, des mesures ont été décidées.

Les portes et entrées seront dégagées et laissées libre d'accès par la pose de barrières fixes.

Le règlement fixant les conditions d'exploitation du domaine public au droit des commerces a été revu. De ce fait, certaines terrasses ont été réduites par mesure d'équité.

Une réflexion a été menée afin de tenir compte de l'activité économique du village.

Dorénavant, les autorisations d'occupation du domaine public seront délivrées uniquement au droit des commerces. Il n'y aura plus de possibilité d'arrangement avec les voisins.

	<p>De plus, une charte est en préparation, en collaboration avec le C.A.U.E. du Var (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). Elle entérinera toutes les décisions et sera signée par les parties (Ville et commerçants).</p>	
<p>Fermeture rue Sibille</p>	<p>Mme SIRI informe les participants que cet été, les rues des Commerçants et Sibille seront fermées à la circulation, tous les jours, de 17 heures à 1 heure du matin (environ).</p> <p>De plus, la borne automatique installée à l'entrée de la rue Gambetta sera fermée à une certaine heure afin d'améliorer la sécurité et éviter les courses de voitures.</p> <p>Le sens de circulation retenu serait alors rue Gambetta, rue Laugier, Place de la Garonne. Cette décision reste toutefois à entériner par l'ensemble des élus.</p> <p>Un accès au quai Jaurès et au Môle sera toutefois prévu pour les riverains qui bénéficieront d'un macaron.</p>	

<p style="text-align: center;">Livraisons</p>	<p>M. PREVOST-ALLARD rappelle l'arrêté municipal en vigueur fixant les horaires de livraisons entre 6 heures et 11 heures. Il ne faut pas déroger à ces dispositions qui donnent satisfaction.</p> <p>De plus, depuis que l'ensemble des quais du Port est ouvert aux livraisons, une nette amélioration de la situation a été constatée.</p>	
<p style="text-align: center;">Bilan technique</p>	<p>M. LESCA, à l'appui de photographies, fait un bref historique des chantiers actuellement en cours (cf. document joint en annexe).</p> <p>Il évoque notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux dans la Vieille Ville, - les travaux de la station d'épuration, - la réhabilitation de la fontaine place des Remparts, - la réparation des murets à la Citadelle, - les travaux du petit marché de la Place des Lices (il est précisé que le traitement des dallages au sol sera réalisé dans la semaine), - les caniveaux rue Saint-Esprit, - la pose de panneaux montée Honorat Coste. 	

	<p>A cette occasion, Monsieur le Maire rappelle aux commerçants qu'il compte vivement sur leur collaboration à l'occasion de la réalisation de travaux. En effet, même si ces derniers créent de nombreuses contraintes et nuisances, ils engendreront une amélioration de la qualité de vie dans le quartier.</p> <p>De plus, M. LESCA dresse la liste des futures réalisations et précise que des réunions de concertation avec les riverains et les services de secours seront organisées avant la réalisation des futurs travaux.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'équipe municipale est arrivée en Mairie, les voies communales étaient particulièrement délabrées.</p> <p>Dès 2008, près de 4 millions d'euros ont été engagés et pour 2009, environ 5 millions d'euros sont prévus.</p> <p>Des priorités de réalisations doivent être définies tenant également compte de la dette communale que Monsieur le Maire et son équipe se sont engagés à ne pas augmenter.</p>	
--	---	--

	<p>Quant aux effectifs communaux; il faut comprendre que si certains services semblent en surcharge, d'autres se trouvent en sous-effectif, notamment la Police Municipale et les Services Techniques. En effet, ces services nécessitent certains emplois qualifiés qu'il est difficile de pourvoir compte-tenu des problèmes de logements et du coût très élevé de la vie.</p>	
--	--	--

Après avoir rappelé les horaires de collecte des déchets et de ramassage des encombrants, **M. GIRAUD** donne la parole aux administrés.

SUJETS	Demandes	Réponses apportées
Fontaine haut rue de la Miséricorde	<p>Cette fontaine est bouchée, depuis de nombreux mois.</p> <p>Il est demandé sa réhabilitation et sa remise en fonction.</p>	M. LESCA prend note et prendra des dispositions dans ce sens.
Toilettes et douches Vieille Ville et Plage de la Ponche	Il serait souhaitable d'installer, sur ces sites, ces équipements.	M. PREVOST-ALLARD informe l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation du lavoir de la Citadelle, les toilettes seront intégralement refaites.

		<p>Pour ce qui est de la création de toilettes et d'une douche, plage de la Ponche, il semble difficile d'y répondre favorablement. En effet, M. RUIZ rappelle que depuis quelques années, le Préfet demande que chaque été, les douches soient fermées dans le cadre de la gestion de l'économie de l'eau.</p>
Propreté des quais du Port	<p>Il est vivement regretté le manque de poubelles ou containers sur le port et vers le Môle.</p>	<p>Melle CAMBAY informe les participants du prochain lancement (fin avril) d'un nouveau plan de communication sur ce thème.</p> <p>A cette occasion, de nouvelles poubelles seront installées en Ville.</p> <p>De plus, une nouvelle campagne d'information puis de répression sera faite auprès des commerçants afin de les sensibiliser et les obliger à respecter les horaires et les contraintes liées au ramassage des déchets.</p> <p>Monsieur le Maire précise que les mesures présentées s'intègrent dans un plan plus général concernant la propreté de la Ville qui va faire l'objet d'une communication élargie.</p>

		<p>L'équipe municipale est fermement décidée à le faire appliquer.</p> <p>Si un manque d'équipement est évident, l'incivisme est particulièrement relevé. Des contraventions seront donc dressées, d'un montant relativement élevé. Il n'y aura pas d'indulgence en la matière.</p> <p><i>"Une ville qui ne se respecte pas n'incite pas le respect de ceux qui la visitent".</i></p>
<p>Respect des règles d'urbanisme</p>	<p>Quatre chantiers, actuellement en cours rue Saint-Esprit, ne semblent pas respecter les règles d'urbanisme notamment au niveau des climatisations, des tuiles, des ouvertures, etc ...).</p> <p>Certaines personnes semblent mettre les services municipaux devant le "fait accompli".</p> <p>Un conseil a été pris auprès d'un architecte des bâtiments de France à ce sujet.</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que, normalement, les règles d'architecture doivent impérativement être respectées.</p> <p>Si des dérapages sont constatés, ils doivent être signalés en Mairie.</p> <p>Il est toutefois arrivé que certains architectes commencent les travaux sans attendre l'avis favorable officiel des services municipaux ; leur dossier ayant été présenté à l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la réalisation de travaux sans dossier, un arrêté municipal d'interruption de travaux est immédiatement appliqué.</p>

<p>Restaurants</p>	<p>Il est proposé l'idée d'instaurer officiellement la mise en place des équipements des restaurants (tables et chaises) uniquement à partir de 10 heures afin de ne pas gêner le nettoyage des rues et les habitants.</p> <p>De plus, il serait souhaitable que de 15 heures à 18 heures, la tranquillité des lieux soit respectée par les employés.</p>	<p>Cette idée sera étudiée par les membres de la commission municipale adéquate.</p>
<p>Communication deux roues</p>	<p>M. PARAVEY constate que beaucoup de problèmes sont créés par l'incivisme et parfois par un manque d'information.</p> <p>En ce qui concerne les deux roues, beaucoup d'entre eux sont loués par des sociétés. Il serait peut être souhaitable d'établir un petit document d'information reprenant les principales dispositions arrêtées en matière de gestion du stationnement de ce type de véhicules. Ce dernier serait remis à ces entreprises. Elles seraient ainsi le relais auprès de leurs clients.</p>	<p>M. PREVOST-ALLARD remercie M. PARAVEY pour cette suggestion très intéressante qui sera étudiée.</p>

Terrasses	<p>M. PARAVEY propose également aux élus de vérifier si les facturations concernant les commerces correspondent bien aux surfaces occupées.</p>	<p>Mme SIRI rassure ce dernier puisque une attention particulière est portée sur ce thème.</p>
-----------	--	---

Le "mot de la fin" est ensuite prononcé par Monsieur le Maire.

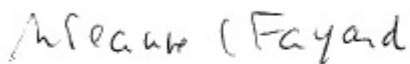
L'institution des Comités de Quartiers est particulièrement importante car il s'agit d'une instance privilégiée de rencontre et de concertation. Après plusieurs réunions, les choses semblent avancer. Toutefois, compte-tenu des contraintes identifiées, il est difficile parfois d'obtenir une réactivité. Tout est mis en œuvre pour améliorer la situation. D'autres problèmes comme les nuisances sonores resteront difficiles à résoudre.

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois les participants pour leur présence et rappelle que les élus municipaux et lui-même restent très attentifs aux revendications des administrés et à leur écoute.

Il souhaite absolument que ces Comités de Quartiers vivent et que des résultats positifs soient obtenus.

La séance est levée à 20 heures.

La Conseillère Municipale,
Présidente du Comité de Quartier,



Marie-Jeanne FAYARD

La Co-Présidente du Comité de Quartier,

Monique SERRATI

